

BILAN DISCIPLINAIRE

Analyse statistique des sanctions · Saison en cours

INTRODUCTION

La discipline sportive est un pilier fondamental du fair-play et du bon déroulement des compétitions. Ce bilan présente une analyse complète des sanctions disciplinaires prononcées au cours de la saison, en croisant les données relatives aux durées de suspension, aux motifs retenus, aux protagonistes impliqués, ainsi qu'aux conséquences pour le corps arbitral.

Ces chiffres permettent d'identifier les comportements les plus fréquents, de mesurer l'impact des décisions des instances disciplinaires et d'alimenter une réflexion constructive sur la prévention et la sensibilisation au sein de nos clubs.

+334
sanctions
prononcées

85%
impliquent des
joueurs

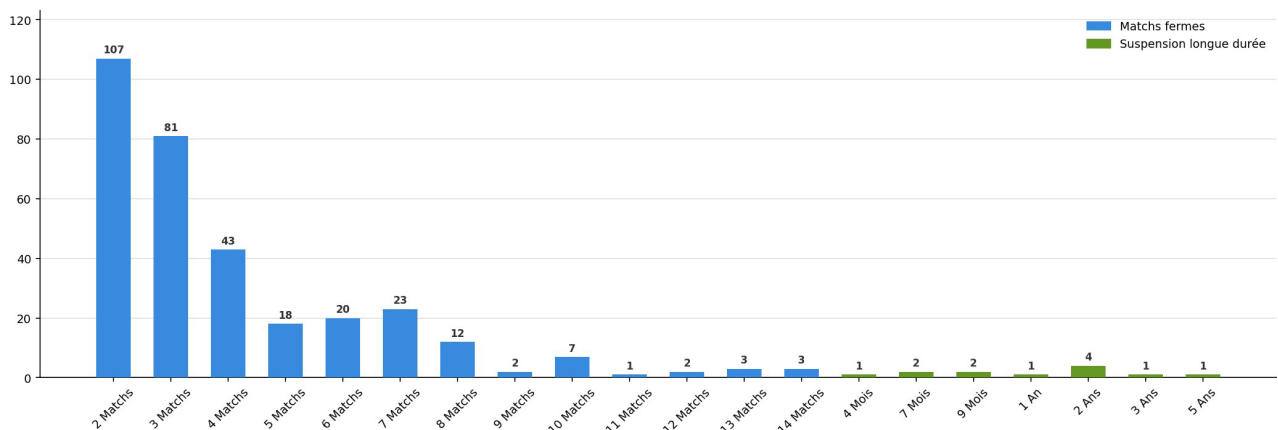
61
actes de brutalité

90
arbitres
sanctionnés

1. DISTRIBUTION DES SANCTIONS PAR DURÉE DE SUSPENSION

La majorité des sanctions prononcées correspondent à des suspensions courtes : **107 cas pour 2 matchs** et **81 cas pour 3 matchs** dominent largement le panel. Ce volume important de suspensions légères traduit une gradation cohérente de la sévérité disciplinaire, où la première infraction est sanctionnée de manière proportionnée.

On note également 23 suspensions de 7 matchs et 20 de 6 matchs, suggérant des récidives ou des fautes d'une gravité supérieure. Les suspensions longue durée (exprimées en mois ou années) restent marginales mais témoignent de cas disciplinaires particulièrement graves ayant nécessité une réponse ferme des instances.

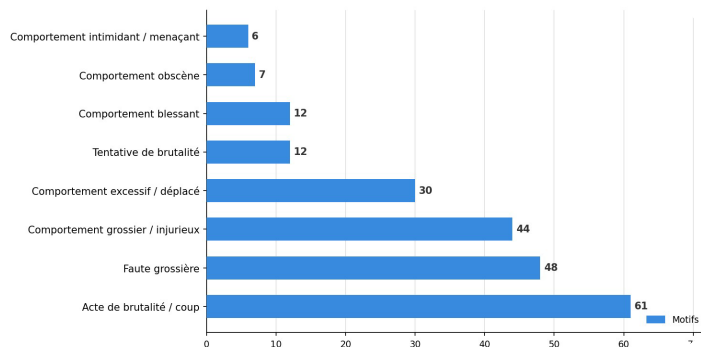


Répartition des suspensions par nombre de matchs (bleu) et longue durée (vert)

2. MOTIFS DISCIPLINAIRES

L'analyse des motifs disciplinaires révèle une concentration significative autour de comportements violents ou irrespectueux. **Les actes de brutalité et coups arrivent en tête avec 61 cas**, suivis de près par les fautes grossières (48) et les comportements grossiers ou injurieux (44). Ces trois catégories à elles seules représentent plus de la moitié de l'ensemble des motifs recensés.

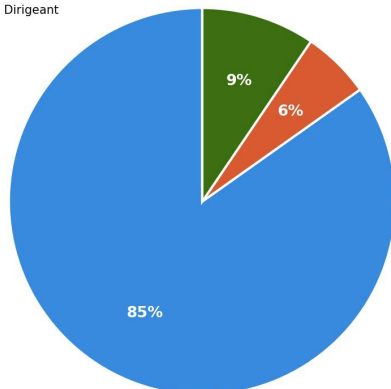
Le comportement excessif ou déplacé (30 cas) constitue également un motif récurrent, tandis que les comportements obscènes (7) et intimidants (6) restent minoritaires mais préoccupants. Ces données invitent à intensifier les actions de prévention ciblant notamment la gestion des émotions et le respect envers les adversaires et arbitres.



Classement des motifs disciplinaires par fréquence

3. PROTAGONISTES IMPLIQUÉS

— Joueur
— Educateur
— Dirigeant



Répartition des protagonistes sanctionnés
(Joueurs / Éducateurs / Dirigeants)

Le graphique circulaire est sans appel : **les joueurs représentent 85% des protagonistes sanctionnés**. Cette donnée, bien que prévisible compte tenu du volume de licenciés en compétition, souligne la nécessité d'un travail éducatif de fond auprès des équipes.

Les éducateurs (6%) et dirigeants (9%) ne sont pas en reste : cumulés, ils représentent 15% des cas, une proportion non négligeable qui rappelle que la responsabilité disciplinaire ne s'arrête pas au rectangle de jeu. Les encadrants ont un rôle d'exemplarité déterminant, tant dans les vestiaires qu'en bordure de terrain.